ASSOCIATION
AMIS DE NOTRE-DAME
DE LA LÉGION D'HONNEUR
LONGUÉ

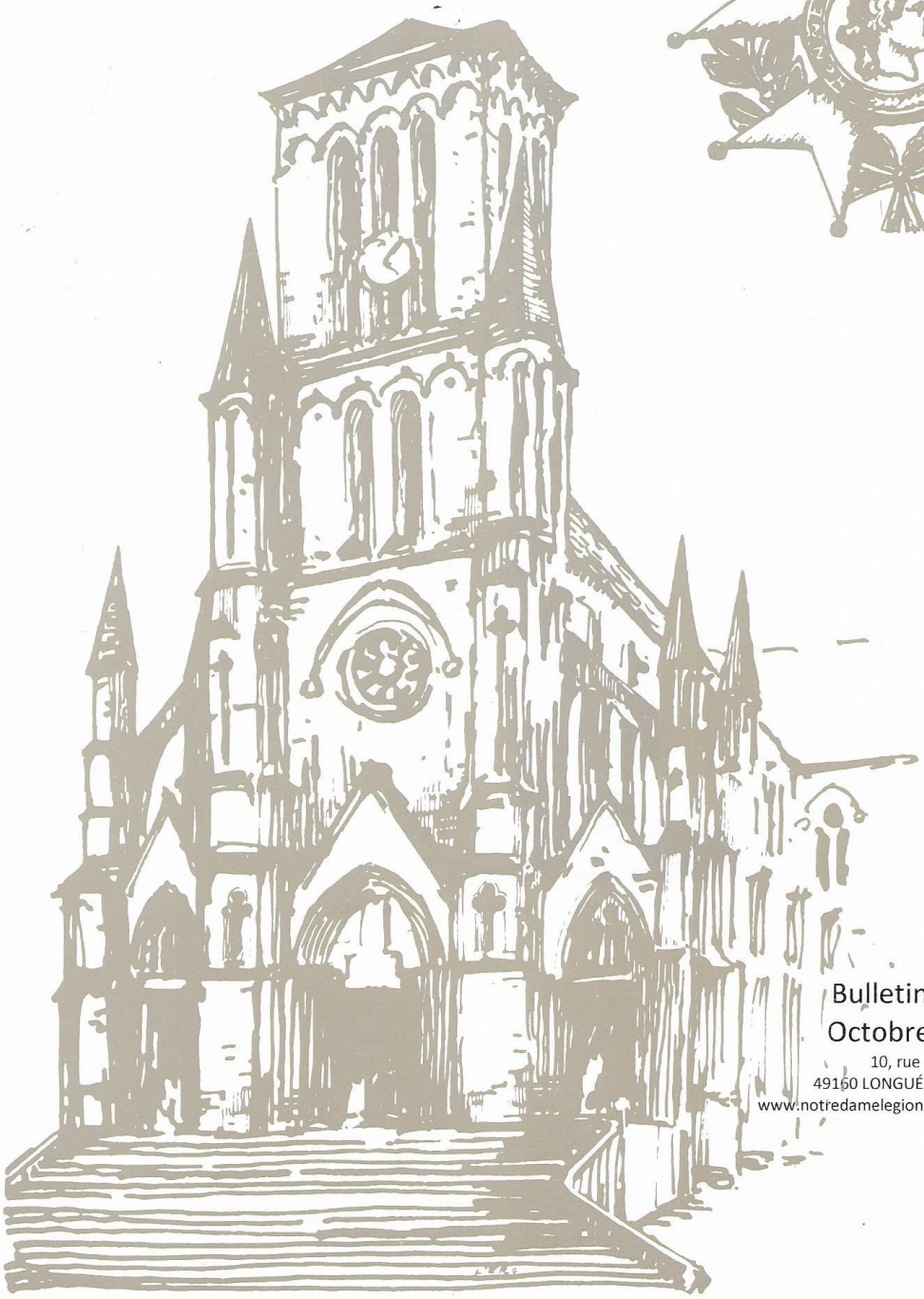

Bulletin n° 27
Octobre 2018

10, rue Philippière
49160 LONGUÉ-JUMELLES
www.notredamelegionhonneur.fr

EDITORIAL

40 ANS : Quarante ans que notre association « les Amis de Notre-Dame de la Légion d'Honneur » a déposé ses statuts, dont l'objet est : *organiser toute manifestation pouvant servir le rayonnement de Notre-Dame de la Légion d'Honneur et contribuer à la sauvegarde de l'église qui lui est consacrée*.

Je rends hommage aux pionniers, en particulier à M. Louis Raimbault, décédé au mois de mars dernier. Il a signalé l'état défectueux de l'orgue en 1977, ce qui a contribué à créer notre association le 7 janvier 1978. Nous fêterons cet anniversaire lors du concert de fin d'année donné par les Chœurs des Mauges, le 2 décembre à 16 heures.

70 ANS : C'est en 1947 que la statue de Notre-Dame de la Légion d'Honneur située avenue Victor Hugo fut érigée, elle a été restaurée en 2017 par M. Jean-Claude Lecesve. Je l'en remercie.

Le 12 novembre 2017, au pied de la statue, une prière réunissait des membres de l'association, des membres du comité de Saumur de la SMLH dont le président, le colonel (er) Jean-François Nicloux et des Longuéens.

Ensuite, une messe fut célébrée par le père Emmanuel Duché, aumônier aux armées, et le père Désiré Matéso, curé de la paroisse Sainte Marie et Saint Jean du Lathan.

Cette messe célébrée fut célébrée à l'intention des décorés de la Légion d'Honneur vivants et défunts, de leurs familles, et pour la paix dans le monde. Des nombreux légionnaires, des anciens combattants et des paroissiens y participaient.

100 ANS : Date anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

C'est ensemble avec la municipalité de Longué-Jumelles, l'association des anciens combattants, les écoles, en particulier les enfants, que nous allons commémorer l'Armistice.

Pour notre part, une messe sera célébrée dans le cadre de la paroisse Sainte Marie et Saint Jean du Lathan, le dimanche 11 novembre à 10h30.

Que ce conflit affreux qui a entrainé tant de souffrances, tant de morts tombés « au champ d'honneur » nous incite à œuvrer pour la paix, dans le respect de nos différences.

Dans ce bulletin, nous souhaitons mettre à l'honneur les femmes, les enfants restés à la ferme, au village.

Ce beau témoignage des femmes de St.Philbert du Peuple (village proche de Longué), mis en valeur par Madame Carmen Taté, nous montre leur rôle déterminant et indispensable pendant cette période tragique.

1700 ANS : Anniversaire de la naissance de St. Martin de Tours.

Ne réduisons pas ce saint à l'épisode humaniste du partage de son manteau avec un mendiant.

Le vice-président François Semur nous narre avec talent les événements importants de la vie de ce grand saint.

Ce bulletin du 40e anniversaire montre la vitalité de notre association, la vôtre…

Grâce à l'opiniâtreté de notre vice-président le contre-amiral (rs) Jacques Bizard, nous avons depuis le mois de juin l'autorisation de délivrer des reçus fiscaux aux personnes qui effectuent des dons (à partir de 30 €), leur permettant une déduction partielle de l'impôt sur le revenu.

Je vous remercie de faire connaître notre association autour de vous. Je vous remercie de votre adhésion, et de vos dons.

Ainsi l'œuvre commencée en 1978 par le bureau de l'époque, dont son président fondateur Pierre Girot, se poursuit. Elle permet la sauvegarde de l'église au vocable unique « NOTRE-DAME DE LA LEGION D'HONNEUR ».

Longué, octobre 2018 Roselyne Besnard

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 23 Juin 2018 à 10 heures à la Maison Paroissiale de Longué

Membres présents ou représentés : 18 présents et 27 pouvoirs

1. **Présentation des activités :**

   Trois Concerts :

- Le 20 juillet 2017, dans le cadre de l'académie de l'improvisation à l'orgue : Henri-Franck BEAUPERIN
- Le 9 Septembre : 2017 Angeline MONCUS, soprano, et Jean DUMEZ, orgue
- Le 21 octobre : concert Eleonore INDLEKOFER, violon, et Cornelius HOLDERMANN, orgue.

- Le dimanche 12 novembre : messe à l'intention des décorés vivants et défunts de la Légion d'Honneur et pour la paix. Rassemblement auparavant devant la statue de la Vierge pour le 70ème anniversaire.

2. **Présentation du Bilan de l'année 2017 qui a été approuvé à l'unanimité :**

CREDIT		**DEBIT**	
CONCERTS	1598,00	CONCERTS	1599,12
65 COTISATIONS	975,00	FOURNITURES DE BUREAU (internet)	265,04
INTERETS LIVRET BLEU	183,43	FRAIS BANCAIRES C.M.	7,60
DONS	145,00	ASSURANCES	138,65
subvention Mairie	500,00	COTISATIONS orgues Pays de Loire	50,00
		COTISATIONS patrimoine	55,00
		FRAIS POSTAUX	107,32
		ZINGUERIE monument Notre Dame	840,00
		repas invités	124,48
		messe	17,00
TOTAL RECETTES	**3401,43**	**TOTAL DEPENSES**	**3204,21**
		Résultat d'exploitation	**+ 197,22**
TOTAL	**3401,43**	**TOTAL**	**3401,43**
TRESORERIE au 31/12/2017	**25847,88**		

3. **Le conseil d'administration est réélu à l'unanimité :**

Roselyne BESNARD, présidente
François SEMUR, vice-président
Jacques BIZARD, vice-président
Pierre GIROT, président d'honneur
Raymonde DENIAU, trésorière
Maurice KUPPERROTH, trésorier-adjoint
Suse GIROT, secrétaire

Le père Désiré Matéson conclut cette assemblée en présentant son parcours personnel dans son pays, le Congo (RDC).

4. Rapport moral par la présidente Roselyne Besnard

Le 12 novembre 2017, nous avons réussi la 1ère cérémonie religieuse annuelle à l'intention des décorés, vivants et défunts de la Légion d'Honneur, et pour la paix dans le monde.

Les membres de la Société de la Légion d'Honneur du comité de Saumur se sont associés à cette matinée qui a commencé par une prière au pied de la statue de la Vierge qui a été érigée il y a 70 ans.

La messe a été concélébrée par notre prêtre Désiré Matéso tout juste arrivé et l'aumônier militaire Emmanuel Duché.

Nous pouvons noter une bonne participation à la fois des paroissiens de Sainte Marie et Saint Jean du Lathan, de la municipalité et du comité de Saumur de la SMLH, dont le président Nicloux.

Je souligne la participation de l'association des anciens combattants présidée par M. Massé.

Je remercie M.Riette, correspondant du Courrier de l'Ouest, pour l'excellent article paru quelques jours auparavant.

Pour 2018 : La cérémonie religieuse aura lieu le dimanche 11 novembre à 10h30.

M. Massé et les anciens combattants, la municipalité, les écoles et nous-mêmes articulons cette journée commémorant le centenaire de l'Armistice, chacun dans son domaine de compétence, mais en lien étroit.

Notre association vient d'être reconnue d'intérêt général « enfin ». Cela veut dire que ceux qui payent l'impôt sur le revenu verront le montant de leur don déduit fiscalement de 66% (dans la limite de 20% de leur revenu imposable). Grande victoire acquise grâce à notre vice-président Jacques Bizard. Son accompagnement a été déterminant.

Merci de soutenir notre association quelque soit le montant donné, chaque euro est important.

Notre église, sa sauvegarde, son rayonnement seront possibles grâce à vous.

Merci !

HOMMAGE RENDU A NOTRE-DAME DE LA LEGION D'HONNEUR

Le 12 novembre 2017

A l'heure même où sonnaient, ce dimanche matin 12 novembre 2017, les cloches de l'église conviant les fidèles à la messe, c'est un hommage particulier qui a été rendu, à 10 heures à Notre Dame de la Légion d'Honneur, dont la statue fut érigée en 1947, avenue Victor Hugo à Longué.

En effet, voulant marquer le 70ème anniversaire de l'édification de cette statue, madame Roselyne Besnard, présidente de l'association des amis de Notre Dame de la Légion d'Honneur, le colonel (cr) Jean François Nicloux, président du comité de Saumur de la société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur, nombre de légionnaires et de Longuéens, sont venus se recueillir et prier Notre Dame de la Légion d'Honneur avant d'assister à l'office. On peut ici rappeler que le 28 septembre 1980, lors de sa venue à Longué, le général Alain de Boissieu, grand chancelier de la Légion d'Honneur fit cette même démarche avant d'assister à l'office religieux.

La messe de ce 12 novembre 2017 fut célébrée, à 10h30 dans l'église par le Père Emmanuel Duché, aumônier aux armées, assisté du Père Désiré Matéso, curé de Longué.

Voici extrait de l'homélie prononcée par le père Duché :

« Nous voici réunis dans cette belle église de LONGUÉ, au lendemain de la fête de l'armistice, pour prier pour les membres de la Légion d'Honneur vivants et disparus, mais aussi pour les victimes des deux grandes guerres, et les morts de tous les conflits, qui aujourd'hui encore ensanglantent notre pauvre monde.
Et pourtant nous voulons garder l'espérance, non pas une espérance béate et puérile qui nous épargnerait de prendre nos responsabilités, mais une espérance forte, vigilante, et virile qui nous conduira à bâtir un monde selon le cœur de Dieu
Je crois fondamentalement que notre condition de croyants doit faire de nous des veilleurs, comme nous y exhorte l'Évangile de ce dimanche: «Restez en tenue de service, gardez vos lampes allumées, car vous ne savez ni le jour, ni l'heure».
Cette incertitude de l'avenir ne doit pas être un sujet d'angoisse pour un croyant, habité par la conviction profonde que le Christ chemine à ses côtés, et que la grâce ne lui fera jamais défaut.

Cependant cette confiance en l'amour de Dieu comporte la ferme obligation de mettre notre liberté au service de l'appel reçu. Dieu nous offre le salut, il ne nous l'imposera jamais.

Alors, à l'image des vierges sages de l'Évangile, il nous appartient de nous tenir prêts, car là encore nous ne pouvons plus rien sur le passé, et l'avenir est le secret de Dieu, par contre c'est ici et maintenant que la grâce est à l'œuvre.

Comment dans ce magnifique édifice, ne pas faire mémoire de son principal bâtisseur, l'abbé Justin MASSONEAU, qui avec un zèle infatigable, apportera ses secours aux paroissiens victimes de terribles inondations, cette figure pittoresque reste un exemple pour nous, et nous rappelle que la foi sans les œuvres est, bel et bien, lettre morte…..

Comme les vierges folles, ne serions nous pas parfois tentés de remettre à demain ce que nous pouvons faire aujourd'hui !

L'abbé MASSONEAU, lui, n'a pas attendu pour porter assistance aux populations sinistrées, il a répondu à l'élan de son cœur afin de mettre ses pas dans les pas du Christ «venu pour servir et non pour être servi». Alors oui, il nous est bon de nous retrouver dans cette église consacrée à «Notre Dame de la Légion d'Honneur», en sachant que, pour un chrétien, l'ultime distinction, sera toujours de

recevoir la Croix de Notre Seigneur, de communier à sa Passion, jusqu'au jour où nous partagerons sa résurrection…..
Oui il serait vain de vouloir recevoir la gloire tout en refusant la croix.

Alors, comment ne pas faire mémoire ici de ces grandes figures de l'Eglise de France qui reçurent la Légion d'Honneur ? Le Saint Curé d'Ars, Monseigneur de Mazenod, Sœur Rosalie, le Père Brottier, et, plus près de nous, l'Abbé Pierre et Sœur Emmanuelle, et tant d'autres !

Ne devrions nous pas, comme eux, être convaincus que tout ce que nous avons, tout ce que nous sommes est le fruit de la grâce. «Sans moi vous ne pouvez rien faire», nous dit le Christ.

Lorsque je viens dans votre église, j'avoue aimer prendre un temps de recueillement dans la chapelle où des grands noms de notre pays ont déposé leur médaille, je vois là un magnifique témoignage; ce don des hommes, cette reconnaissance de la patrie, ils la déposent entre les mains de Notre Seigneur et de Notre Dame. J'aime à penser que ces croix qui souvent récompensèrent un courage héroïque, brûlent à la manière d'une lampe, et savent rejoindre le cœur de Dieu. Certes nous le savons, la Légion d'Honneur, comme toute distinction, ne donne pas des points pour le Ciel, elle n'en retire pas nous plus !

En effet, si la figure de ce monde passe «sic transit gloria mundi», tout ce que nous aurons vécu de grand, de vrai, et de beau, tout cela sera semence d'éternité. »

Emmanuel Duché, Aumônier aux armées

STATUE DE NOTRE DAME DE LA LEGION D'HONNEUR

L'édification de ce monument et de cette statue représentant Notre Dame, décorée d'une croix de commandeur de la Légion d'Honneur, est due à *l'initiative de l'abbé René Loire* qui fut curé de Longué, de 1941 à 1948.

Quelle est la raison de cette initiative ? C'est la *réalisation d'un vœu formé par son prédécesseur, l'abbé Paul Gerfault, a*u début de la 2ème guerre mondiale.

Voyant, après la défaite de l'armée française en 1940, le nombre important de militaires longuéens, retenus prisonniers dans des camps de déportation en Allemagne, l'abbé Gerfault les recommanda à Notre Dame et forma le vœu, s'ils revenaient vivants, d'édifier un monument en son honneur.

Or, tous sont bien revenus vivants, même si certains sont décédés peu après leur retour. Aussi le curé Loire tint à réaliser le vœu de son prédécesseur en édifiant ce monument. C'est son cousin germain Gabriel Loire, artiste peintre et maitre-verrier, demeurant près de Chartres, qui fit le dessin de cette statue. Elle fut modelée par le sculpteur Henry Rey, demeurant villa d'Alesia à Paris.

Elle fut solennellement inaugurée lors d'une « mission » de la paroisse en 1947.

C'est ainsi que les Longuéens exprimèrent leur reconnaissance à Marie qui exauça le vœu de leur ancien curé. Comment ne pas nous tourner vers Elle, encore aujourd'hui ?

LOUIS RAIMBAULT

C'est ainsi que Pierre Girot exprima, en notre nom, un mot de remerciements à Louis Raimbault, au cours de la cérémonie de sépulture qui fut célébrée à son intention, le 8 mars 2018, en l'église de Saint Martin des Champs à Angers.

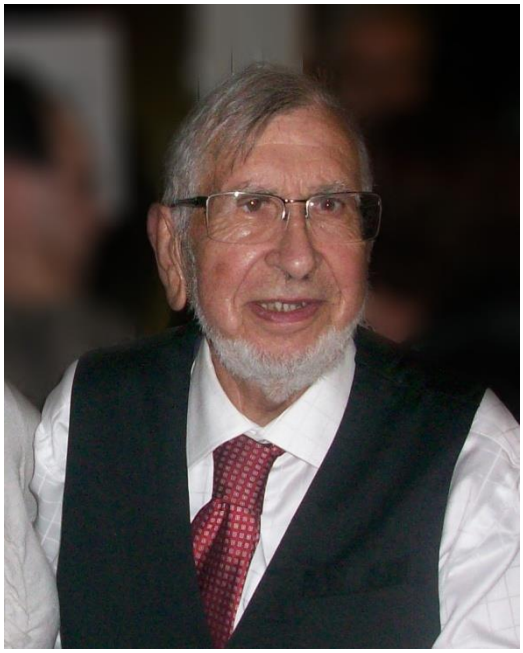

« Cher Louis,

C'est un grand merci que je tiens à t'adresser aujourd'hui pour le service que tu as rendu aux Longuéens, non seulement en tenant les orgues de notre église pendant une vingtaine d'années, mais surtout pour la contribution importante que tu as apportée à la restauration de cet instrument.

En effet :

C'est toi qui as signalé l'état défectueux de l'instrument lors d'une réunion du conseil paroissial de 1977.

C'est toi qui demandas alors conseil à André Isoir, organiste de réputation, que tu connaissais. Il vint à Longué et constata que l'instrument devenait injouable et nécessitait une entière restauration. Il nous recommanda de recourir pour cette restauration au jeune facteur d'orgues angevin, Philippe Emeriau .

Philippe Emeriau s'attela avec bonheur à l'ouvrage et réalisa l'entière reconstruction de l'instrument que tu suivais avec passion.

Dans le même temps était constituée *l'association des amis de Notre Dame de la Légion d'Honneur* qui avait notamment pour objet l'entretien des orgues de l'église de Longué et, en l'occurrence, la réunion de fonds nécessaires à la restauration. .

Tu étais le trésorier de l'association et tu contribuas personnellement au placement de nombreux bons de souscription par les Longuéens. Ceux-ci couvraient la moitié de la dépense, l'autre moitié fut apportée par les membres de la Légion d'Honneur qui marquaient leur attachement à l'église de Longué !

C'est dans ces conditions, et donc notamment grâce à toi, que nous avons mené à bien cette restauration de nos orgues.

Cela aboutit à la cérémonie du 28 septembre 1980 qui marquait le 120ème anniversaire de la consécration de notre église à Notre Dame de la Légion d'Honneur et se déroulait en présence du général Alain de Boissieu, grand chancelier de l'Ordre et de nombreux légionnaires. C'est à cette occasion, qu'André Isoir inaugura de façon remarquable les orgues restaurées!

Depuis cette date, tu as organisé chaque année plusieurs concerts, jusqu'à ton départ de Longué à Angers.

Nous continuons dans le même esprit à organiser des concerts de qualité chaque année. Et notre orgue est reconnu comme l'un des meilleurs du département.

Lorsque tu es venu, il y a deux ans, écouter un concert à Longué, nous avons vu, sans peine dans ton regard le bonheur que tu éprouvais à écouter cet instrument…. qui est un peu le tien !

Merci encore, cher Louis ! »

APPEL AUX FEMMES

Début août, à **Saint Philbert du Peuple** en 1914, tout est à faire : les moissons, les récoltes... La terre à cette époque produit beaucoup de blé, de l'avoine, un peu d'orge, il faut que tout ce grain soit rentré « à l'heure ». Et puis il y a les pommes de terre et les haricots, essentiels à la vie de tous les jours.
On dit que la guerre sera courte, mais les femmes se méfient des beaux discours. Elles croient davantage aux papiers qui arrivent de Brain-sur-Allonnes à la mairie, on les appelle **des ordres de réquisitions,** ils sont signés Milsonneau.

Après des inventaires minutieux, les réquisitions sont organisées, les animaux rassemblés et emmenés.
Réquisition des attelages et voitures automobiles.
Inventaire des attelages et des automobiles à Saint Philbert : il n'existe que trois automobiles sur la commune en 1914.
Deux sont répertoriées :
Le cabriolet quatre places « Licorne » de M. Launay (maire et notaire) et le cabriolet deux places « Peugeot » de M. Lechat.

Les femmes sont à la tâche, elles sont « au four et au moulin ».

A St Philbert une dizaine de foyers cuit son pain.

"Les habitants cuisant leur pain étaient autorisés à conserver une partie de leur récolte pour l'alimentation de leur famille (15 kg de blé par mois) ; la majeure partie étant réquisitionnée d'office."

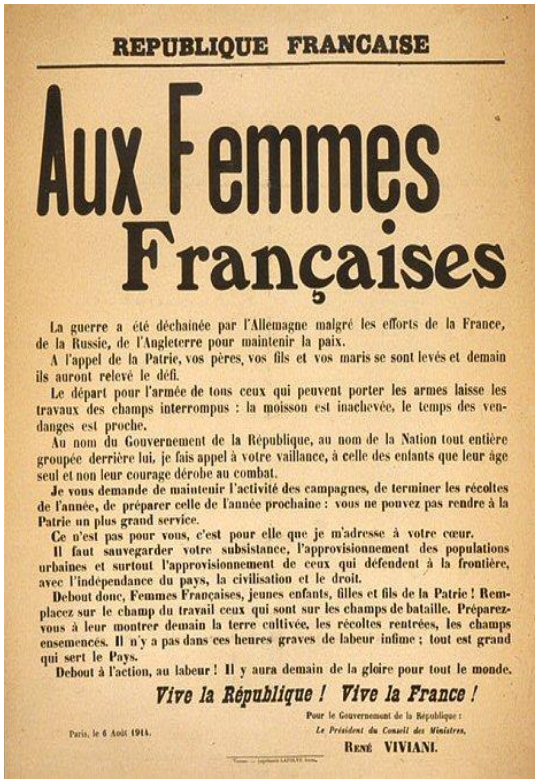

REPUBLIQUE FRANCAISE

Aux Femmes Françaises

La guerre a été déchaînée par l'Allemagne malgré les efforts de la France, de la Russie, de l'Angleterre pour maintenir la paix.

A l'appel de la Patrie, vos pères, vos fils et vos maris se sont levés et demain ils auront relevé le défi.

Le départ pour l'armée de tous ceux qui peuvent porter les armes laisse les travaux des champs interrompus : la moisson est inachevée, le temps des vendanges est proche.

Au nom du Gouvernement de la République, au nom de la Nation tout entière groupée derrière lui, je fais appel à votre vaillance, à celle des enfants que leur âge seul et non leur courage dérobe au combat.

Je vous demande de maintenir l'activité des campagnes, de terminer les récoltes de l'année, de préparer celle de l'année prochaine : vous ne pouvez pas rendre à la Patrie un plus grand service.

Ce n'est pas pour vous, c'est pour elle que je m'adresse à votre cœur.

Il faut sauvegarder votre subsistance, l'approvisionnement des populations urbaines et surtout l'approvisionnement de ceux qui défendent à la frontière, avec l'indépendance du pays, la civilisation et le droit.

Debout donc, Femmes Françaises, jeunes enfants, filles et fils de la Patrie ! Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur les champs de bataille. Préparez-vous à leur montrer demain la terre cultivée, les récoltes rentrées, les champs ensemencés. Il n'y a pas dans ces heures graves de labeur infime ; tout est grand qui sert le Pays.

Debout à l'action, au labeur ! Il y aura demain de la gloire pour tout le monde.

Vive la République ! Vive la France !

Pour le Gouvernement de la République :
Le Président du Conseil des Ministres,
RENÉ VIVIANI.

Paris, le 6 Août 1914.

Malgré la tristesse, malgré le désarroi, les femmes prennent leur destin en main. De « chefs de famille », les femmes propriétaires du foncier obtiendront le titre de « chef d'exploitation » et quelques années après la fin de la guerre, elles seront les premières femmes, en tant que propriétaires, à voter à la Chambre d'Agriculture.

A St.Philbert, 88 femmes étaient les épouses de soldats partis au front. Les autres étaient leurs mères, leurs grand'mères, d'autres encore célibataires, peut-être fiancées. Certaines, ni mariées, ni fiancées, devenaient « marraines de guerre » ; elles soutenaient ainsi le moral des poilus par des courriers et l'envoi de colis.

Quelques femmes célibataires de St.Philbert étaient désignées pour faire des collectes au profit des poilus. Les femmes ont également joué un rôle primordial auprès des blessés et des mourants, un certain nombre d'entre eux ont été accueillis à l'hôpital de Longué, un document atteste d'une demande d'aide financière du maire de Longué au maire de St.Philbert pour l'installation des blessés.

Ces femmes sont infirmières, assistantes des médecins, elles sont civiles ou religieuses…

LE DEFENSEUR DE DROITS : UNE INSTITUTION PEU CONNUE…

Le Défenseur des droits a été créé à l'occasion de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008. Son existence est consacrée par l'article71-1 de la Constitution. La loi organique n°2011-333 et la loi ordinaire 2011-334 du 29 mars 2011 précisent ses attributions et ses modalités d'intervention.

La création du Défenseur des droits répondait à la volonté de l'État de simplifier les dispositifs institutionnels de protection des droits et libertés. Quatre autorités ont ainsi été regroupées : le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) et la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE).

Si le rôle du Défenseur des droits apparaît inédit au regard de la tradition institutionnelle nationale, il reprend en réalité la philosophie de « l'Ombudsman », institution de défense des droits créée dès 1809 en Suède. « L'Ombudsman » est devenu au fil du temps un instrument dont le rôle est de protéger la population contre les violations de droits, les abus de pouvoir et les décisions injustes. Avant 2011, en France, cette fonction était celle du Médiateur de la République, créé en 1973.

Autorité constitutionnelle indépendante (A), le Défenseur des droits possède quatre domaines de compétences (B). L'Institution dispose à son siège parisien de trois collèges consultatifs, d'une équipe de collaborateurs et d'un réseau territorial composé de délégués (C).

A- Le Défenseur des droits :

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante. Le titulaire de la fonction, depuis le 17 juillet 2014, Mr Jacques TOUBON, a reçu un mandat d'une durée de six ans, non renouvelable. Il ne reçoit aucune instruction, ni du gouvernement, ni de l'administration, ni de groupes de pression. Il ne peut être jugé pour des propos ou des actes liés à l'exercice de ses fonctions. Sa nomination par le Président de la République est soumise au vote de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Il ne peut exercer aucune autre fonction, quelle qu'elle soit.

B- Quatre domaines de compétences :

L'article 4 de la loi organique du 29 mars 2011 a fixé quatre domaines de compétences :
-La défense des droits des usagers des services publics (45% des réclamations) ;
-La défense et la promotion de l'intérêt supérieur et des droits de l'enfant ;
-La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité ;
-Le respect de la déontologie des personnes exerçant des activités de sécurité.

C- Organisation :

Pour assurer sa mission, le Défenseur des droits s'appuie:

- Au siège : sur trois adjoints (es) nommés (ées) en fonction de leurs connaissances et expériences (enfance, déontologie de la sécurité, discriminations), un délégué général à la médiation avec les services publics, trois collèges, instances consultatives et de réflexion, composés de personnalités qualifiées.
- Au plan territorial : sur un réseau territorial de délégués (ées), volontaires bénévoles, qui assurent des permanences dans près de 680 points d'accueil (préfectures, mairies, maisons du droit et de la justice). Les délégués du défenseur des droits sont recrutés en fonction de leurs connaissances et expériences, (77 % des réclamations adressées au Défenseur des droits sont recueillies par les délégués au sein de leur permanence).

En guise de conclusion, comment saisir le Défenseur des droits ?

Le Défenseur des droits peut être saisi directement et gratuitement par toute personne qui considère que ses droits ont été lésés (dans l'un des quatre domaines de compétences susvisés).

La saisine peut s'effectuer par le biais des délégués du Défenseur des droits, par internet ou par courrier, sans affranchissement nécessaire. Il est essentiel de joindre toutes les pièces (copies de documents administratifs, courriers, courriels, témoignages…), permettant au Défenseur des droits (ou ses délégués) d'instruire le dossier.

En matière de défense des droits et libertés des personnes en relation avec les services publics, la saisine doit être précédée de démarches préalables auprès des administrations ou des organismes mis en cause. De même, la saisine du Défenseur des droits est sans effet sur les délais de prescription des actions en matière civile, administrative ou pénale. Enfin, le Défenseur des droits ne peut remettre en cause une décision de justice devenue définitive.

« Ne jamais détourner le regard », tel était le titre de l'éditorial du rapport annuel d'activité 2017 signé de Jacques Toubon, Défenseur des droits. Celui-ci poursuivait et résumait en quelques mots sa noble mission : *« Le Défenseur des droits a vocation à protéger, par l'effectivité des droits, celles et ceux que le discours de l'identité, la rétraction de la chose publique et la tension des rapports de domination tendent à laisser pour compte (…)* ***Pour moi, le droit est le ciment d'une commune humanité sans cesse à construire. »***

François SEMUR Magistrat honoraire, Délégué du Défenseur des droits en Maine-et-Loire.

SAINT MARTIN DE TOURS…

Nous venons de fêter avec éclat le 1700e anniversaire de la naissance de saint Martin de Tours, un saint qui a profondément marqué de son empreinte la France depuis le IVe siècle. En effet, plus de 270 000 Français portent le nom de famille « Martin », nom patronymique le plus répandu en France, loin devant les Durand ou les Dupont. De même, plus de 250 communes françaises portent le nom de St Martin ou un nom composé ou dérivé, sans oublier les centaines de fontaines St Martin, bois St Martin, pierres St martin, ponts St Martin…

La vie de Saint Martin se déroule au IVe siècle, une période qui va connaître de profondes transformations. Après les violentes persécutions des premiers siècles, l'empereur Constantin, par son édit de Milan en 313, décide d'accorder la liberté de culte aux chrétiens. Il se convertit lui-même au christianisme qui devient peu à peu la religion de l'Empire, non sans quelques confusions qui seront dénoncées par Martin. Le IVème siècle est aussi celui de grands conciles qui ont marqué l'histoire de l'Église, notamment à Nicée pour affirmer la foi en un Dieu Trinité, Père-Fils et Saint Esprit. C'est le siècle des grands docteurs de l'Église : Saint Athanase, Saint Ambroise, Saint Augustin, …

Cependant, hormis l'épisode du manteau partagé avec un mendiant, que savons-nous de la vie de saint Martin (I) et de son rayonnement (II) ?

1- UNE VIE D'EUROPEEN AVANT L'HEURE… (SOLDAT, MOINE… PUIS, ÉVEQUE)

Européen avant l'heure, symbole de la valeur universelle du partage, Martin est né vers 316 ou 317, à Sabaria (Szombathely), en Pannonie, région de l'actuelle Hongrie, où son père est officier dans l'armée romaine. Il passe sa jeunesse à Pavie, en Italie. Jeune homme, il fréquente à l'insu de ses parents qui sont païens une communauté chrétienne, découvre la foi chrétienne et il a le désir d'être baptisé. Pourtant, à quinze ans, fils de vétéran, il est enrôlé de force dans l'armée romaine. En 337, à Amiens, il partage son manteau pour en revêtir un mendiant qui meurt de froid. La nuit suivante, le

Christ lui apparaît au milieu des anges, couvert du manteau donné au pauvre et déclarant « Martin qui n'est que catéchumène, m'a couvert de son manteau ». C'est la révélation qui engage Martin à être baptisé. En 356, à Worms, en Allemagne, à la veille d'un combat décisif, l'empereur convoque ses soldats et leur demande de se soumettre à la religion de l'Empire. Martin refuse car il se dit d'abord « soldat du Christ ». Menacé de mort, il dit pouvoir aller au devant de l'ennemi avec la seule force de la Croix. Comme le lendemai, les barbares demandent la paix, l'empereur laisse Martin quitter l'armée.

Martin se met alors au service de saint Hilaire, évêque de Poitiers. Il va annoncer l'Évangile à ses parents dans sa Pannonie natale et fait pour cela plus de 2500 km. Après un séjour à Milan, il s'isole en ermite sur l'île de Gallinaria, non loin de la Corse. Il rejoint ensuite saint Hilaire à Poitiers et fonde le monastère de Ligugé, premier monastère d'Occident. Martin veut être moine. À la demande des Tourangeaux, Martin est élu évêque de Tours, contre son gré, le 4 juillet 371. Toujours à la recherche du silence, il crée le monastère de Marmoutier, près de Tours.

Soucieux d'annoncer l'Évangile dans les périphéries, il fonde les premières paroisses rurales de la Gaule. Comme évêque, Martin est très engagé dans l'annonce de la foi chrétienne. Il n'hésite pas à aller voir l'empereur à Trêves pour défendre l'indépendance de l'Église face au pouvoir politique. Il est un témoin très engagé de la foi chrétienne dans le Dieu trinitaire, s'opposant à l'hérésie arienne, très répandue à cette époque, qui nie la divinité du Christ. Saint Martin meurt le 8 novembre 397 à Candes. Il est enterré le 11 novembre à Tours. Le 11 novembre est donc le jour de la fête de saint Martin.

2- LE RAYONNEMENT EXCEPTIONNEL D'UN SAINT TRES POPULAIRE

*Après la mort de saint Martin, son tombeau devient l'un des **principaux lieux de pèlerinage**. On va à Jérusalem sur le tombeau du Christ, à Rome sur celui de saint Pierre et **à Tours sur celui de saint Martin**. Une véritable cité sainte, **la Martinopole**, entoure la basilique monumentale érigée sur son tombeau. Au fil des siècles, le tombeau reçoit la visite des pèlerins venus de toutes les régions de France et d'Europe. Plusieurs papes et les rois de France viennent s'y recueillir à diverses époques et*

contribuent au rayonnement de ce lieu de culte où sont signalés de multiples miracles. Ce rayonnement exceptionnel tend à expliquer les innombrables lieux de cultes dédiés à saint Martin : près de 4000 en France, mais aussi en Europe et dans le monde entier.

Enfin, plus près de nous et plus surprenant, le 11 novembre 1918, fête de saint Martin, est le jour choisi pour l'Armistice. Parmi les centaines d'ex-voto dans la crypte de la basilique Saint Martin de Tours, un retient particulièrement l'attention : ***« Merci à saint Martin »*** *; il est signé du Maréchal Foch.*

On le comprend aisément, pour tout être humain, qu'il soit croyant ou non, la vie de saint Martin est étroitement liée à l'histoire de France.

Dans sa préface du livre de Zoltán Lőrincz (Saint Martin dans l'art en Europe[1]), le docteur Konkoly István, évêque de Szombathely (Hongrie), écrit : « saint Martin fut dès le début de notre christianisation l'objet d'une vénération particulière dans notre patrie. Notre premier roi, Saint Étienne, fit broder l'image de Martin sur ses drapeaux. Durant son règne, saint Martin devint, après la Vierge Marie, le deuxième patron de la Hongrie. En 1093, au concile de Szabolcs, notre roi Saint Ladislas déclara la Saint Martin fête publique obligatoire dans tout le royaume, précédée d'un jeûne de trois jours ».

Cette vénération martinienne de la monarchie hongroise, territoire alors de l'empire romain où Martin naît vers 316-317, n'est pas un cas isolé. En effet, très tôt en France, là où Martin partage son manteau et se met au service du Christ, les princeps et souverains lui réservent une dévotion toute particulière. C'est tout d'abord le roi Clovis qui, en 507, se recueille au tombeau de saint Martin et lui demande son soutien avant de combattre victorieusement les Wisigoths d'Alaric. Après Clovis, les souverains francs considèrent saint Martin comme étant l'un des principaux patrons du royaume de France et lui manifestent une grande dévotion.

La nouvelle dynastie carolingienne reprend à son compte dès le VIIIe siècle, la même dévotion martinienne. Non seulement Charlemagne se rend en pèlerinage au tombeau de saint Martin mais il porte aussi une attention particulière sur la vie et l'avenir de la basilique[2] et de ses serviteurs dont la communauté de clercs qu'ils forment constitue une abbaye. L'empereur met à la tête de ce monastère, son principal conseiller, Alcuin, un érudit anglo-saxon. Celui-ci devient rapidement un abbé efficace de Saint-Martin. Administrateur avisé, il y impose la règle bénédictine selon la volonté de Charlemagne. Rappelons également que c'est à Aix, (aujourd'hui en Allemagne), que Charlemagne fit construire un sanctuaire pour y abriter la « capa » ou « chape » ayant appartenu à saint Martin. Dès lors, ce sanctuaire est appelé « chapelle », et il constitue aujourd'hui une partie de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle.

Mais c'est surtout à partir d'Hugues Capet que l'attachement des rois de France à saint Martin semble le plus marqué. Ils attendent de l'ancien soldat de la garde impériale romaine le soutien

[1] Saint Martin, dans l'art en Europe, Zoltán Lőrincz, CLD éditeur, Tours, 2001 ;
[2] Basilique construite autour du tombeau de saint Martin ;

indispensable à un roi chef de guerre, la victoire militaire. Transparaît ici, la figure d'un saint militaire, protecteur des rois en guerre.[3]

Dès qu'il parvient à la couronne, Hugues Capet est abbé « de droit » de Saint-Martin. C'est depuis cet avènement que les rois de France deviennent chefs et « premiers chanoines » de l'abbaye de Saint Martin, sécularisée dès la fin du neuvième siècle. (On prétend que le patronyme d'Hugues, trouverait son origine dans la « capa » de Martin.) Á la suite d'Hugues Capet, la plupart des rois de France feront au moins un voyage à la basilique Saint-Martin à Tours, soit avant d'accomplir une croisade ou un pèlerinage, soit avant une guerre ou une bataille. Ainsi, Philippe Auguste s'y rend avant de partir en croisade, Louis VIII fait le voyage et Saint-Louis, en grand dévot, s'y recueille au moins à trois reprises.

Les nombreux vitraux[4] *de l'actuelle basilique Saint-Martin de style Romano-Byzanthin reconstruite à la fin du XIXe siècle retracent avec éclat les passages et réceptions des différents rois de France au tombeau de l'évêque de Tours.*

En guise de conclusion…

L'héritage légué par Saint Martin de Tours est à la fois riche et diversifié. Nous avons déjà évoqué certains aspects de cet héritage de type sociologique, avec l'onomastique et la toponymie. Plusieurs autres héritages, et non les moindres, méritent d'être rappelés :

L'héritage monumental religieux :

Plus de 3700 paroisses (et églises) sont dédiées à St Martin en France ; sans compter les monastères abbayes et prieurés les chapelles, les oratoires et autels; nous arrivons ainsi facilement à plus de 4000 sites religieux martiniens. Ce même phénomène est observé dans plusieurs pays européens. Dans le monde… St Martin est le patron de Buenos Aires, on le rencontre au Mexique, au Chili, au Venezuela, au Pérou, en Louisiane, aux Antilles (île de Saint-Martin)…

L'héritage artistique : *Au cours des siècles, Saint Martin a inspiré de nombreux artistes. Les représentations du saint sont à la fois multiples et diversifiées, tant en France que dans nombre de pays européens. La plus fréquente et la plus significative représentation est sans doute la scène du partage du manteau, dite « Charité de Saint-Martin ». Sont principalement parvenus jusqu'à nous, des « Charités » représentées sur des vitraux*[5]*, des sculptures, parchemins, peintures sur toiles, fresques murales, bas-reliefs (bois et pierre), métaux, céramiques, blasons, médailles, bâtons de processions et bannières*

L'héritage immatériel socioculturel: *Les fêtes de la Saint-Martin ne sont pas rares en France et dans plusieurs pays d'Europe; les foires de la Saint-Martin se perpétuent (par exemple à Angers) ; les patronages des villes, des corps de métiers, (ex : soldats, arquebusiers de Visé, la Garde Vaticane, les vignerons de Vouvray et de Corse, les commissaires de police…) ; les coutumes (termes des contrats…) ; les expressions : les vendangeurs « martinent » avec le vin nouveau au mois de*

[3] Peut-être faut-il voir ici une ancienne survivance de l'attitude chrétienne de l'empereur Constantin lors de la bataille du pont de Milvius, contre Maxence, le 28 octobre 312, prélude à l'édit de Milan de 313 ?

[4] Ces vitraux ont été exécutés par l'atelier Lobin de Tours à la fin du XIXe siècle.

[5] L'église Notre-Dame de Légion d'Honneur de Longué, possède dans le chœur, un très beau vitrail représentant saint Martin en sa qualité d'évêque (partie supérieure) et la charité de Saint Martin (dans la partie inférieure). Ce vitrail se juxtapose avec celui de saint Maurice.

novembre…; les légendes : « l'été de la saint Martin… »; l'âne « Martin » qui serait à l'origine de la taille de la vigne…etc.… les appellations d'oiseaux : les « Martinet » et les « Martin-pêcheur », etc.…

L'Héritage spirituel : *l'actualité du message de saint Martin est au cœur des enjeux de notre monde, notamment au travers de son geste de charité lorsqu'il coupe sa tunique en deux pour en vêtir un pauvre. Aussi, quel que soit son niveau de responsabilité, de simple citoyen à chef d'État, chacun peut se demander comment il peut « servir », ou encore, ce qu'il peut « partager »: son temps, son pain, son savoir, son amitié, et pourquoi pas, à l'instar de saint Martin, une partie de son manteau…*

François SEMUR